

OBJECTIFS

- Prioriser les aménagements au regard de critères économiques et spatiaux et ainsi d'optimiser le rendement économique du foncier aménagé.
- Développer une approche plus volontariste et stratégique du maillage d'accueil des motorhomes pour encourager l'émergence d'aires plus attractives et qualitatives, plus contributives économiquement en termes de retombées et d'aires qui permettent des économies d'échelle à travers l'existence d'un gestionnaire déjà en place (capitaineries, campings, producteurs...).

ZONES PRIORITAIRES : QUELS SONT LES SITES À ENJEUX ?

AU NIVEAU RÉGIONAL, SONT CONSIDÉRÉS COMME PRIORITAIRES

1 - Les communes à fort potentiel d'attraction

- Les « grandes villes » > 60 000 habitants
- Les communes labellisées, classées
- Les villes dites « connexion » (intermodalité de transport)

2/ Les sites touristiques et de découverte du patrimoine local

- Attraction touristique > 25.000 visites par an
- Producteurs de terroir reconnus, inscrits dans une démarche d'accueil

3/ Les sites « organisés » pour l'accueil de clientèles itinérantes

- Les ports et haltes fluviales
- Les campings
- Les abords de Ravel
- Les abords de zones de baignade

AU NIVEAU LOCAL, LES PROJETS CHERCHERONT UNE IMPLANTATION MIXANT :

- **Ravitaillement** : à moins de 10 min à pied de commerce / restauration
- **Accueil** : à proximité de services touristiques d'information
- **Découverte** : à proximité de sites et d'Attractions touristiques
- **Repos** : sentiment de sécurité, calme, vue sur l'eau...

PRINCIPES DE TRAVAIL

Filter régional - Base de données



Filter local au cas par cas



BASE DE DONNÉES RÉGIONALE

Disponible sur demande auprès du CITW+

Cette base hiérarchise les communes selon le croisement de plusieurs éléments :

- La présence d'un site labellisé UNESCO
- La présence d'une attraction touristique (plus de 25.000 visites/an)
- La présence d'un site de baignade
- La préexistence d'une infrastructure fluviale
- L'existence d'un « plus beau village de Wallonie »

5 zones sont définies selon l'enjeu d'accueil MH

Zone 1 : label UNESCO et/ou 3 critères d'attractivité

Zone 2 : 2 critères d'attractivité

Zone 3 : 1 critère d'attractivité (hors Ravel ou PBVW)

Zone 4 : Ravel ou PBVW sans autre critère attractivité

Zone 5 : zone sans élément majeur d'attractivité

MISE EN OEUVRE

Ce zonage est une lecture « technique » des territoires d'accueil. Il cherche à établir la meilleure maximisation des investissements. Il est un point de départ pour doit guider le travail et la réflexion stratégique de la Région et des Intercommunales

Attention, cet outil ne prend pas en compte les axes routiers, la stratégie visée est celle d'une destination et non d'un territoire de transit. Il ne prend pas non plus en compte le volontarisme des acteurs qui reste un élément essentiel en matière de tourisme

Ce zonage, doit donc aussi être mis en perspective avec :

- **La qualité du foncier disponible** : mieux vaut un foncier très qualitatif dans une zone 3 qu'un foncier non -adapté en zone 1.
- **Le volontarisme des acteurs** : mieux vaut un projet activement soutenu dans une commune de zone 2, qu'un projet non porté en zonage 1

Le zonage permet aux techniciens de pointer des secteurs à développer, car il croise les opportunités de développement et l'offre existante. Cependant, ils devront toujours mettre en perspective l'intérêt de la zone avec les dynamiques et opportunités locales.



EN BREF

Je suis un élu et je souhaite développer une aire d'accueil pour motorhome :

1. Je prends contact avec mon Intercommunale
2. Nous vérifions ensemble le zonage de ma commune dans la base régionale

Ma commune est en zonage 1 ou 2

Ma commune est en zonage 4 ou 5

Je recherche une implantation qui répond le mieux aux attentes

Je reprends mon projet et me pose la question de sa viabilité, son implantation et des acteurs qui pourraient en bénéficier

Effet positif
Je me lance

Effet neutre
Je repense mon projet

ATLAS CARTOGRAPHIQUE

Illustration des zones prioritaires dans la base de données- m^{ai} décembre 2019

